

# La Zac du centre-bourg

La Zac du centre-bourg, à Trangé, est l'un des quartiers qui sont en cours de réalisation ou à l'étude sur le territoire de Le Mans Métropole. Cet aménagement est réalisé en concession.

Page modifiée le mardi 8 septembre 2020 • Données Le Mans Métropole

## Localisation



© Le Mans Métropole

La Zac s'étend sur **33 hectares répartis en quatre secteurs** de part et d'autre de la rue de la Mairie, axe principal du bourg de Trangé.

- Le Roux, secteur d'habitat de 7,3 hectares à l'ouest,
- La Maison-neuve-Bruyère, secteur d'habitat de 4,9 hectares au nord,
- La Perrière, secteur mixte d'habitat et d'équipements publics de 13,4 hectares, au sud,
- le centre-bourg, secteur mixte d'habitat, d'équipements publics et d'activités artisanales de 7,4 hectares.

Depuis janvier 2017, ces nouveaux secteurs d'habitat sont **desservis par une ligne de transport en commun** qui permet de rejoindre le quartier de l'Université, au Mans.

## Programme

L'opération prévoit la réalisation de **230 à 280 logements**, selon l'adaptation du programme au marché.

L'offre de logements est diversifiée.

- Des lots libres de constructeurs de 400 à 700 m<sup>2</sup>,
- de l'habitat locatif social,
- de l'habitat en primo-accession sous la forme de maisons de ville groupées sur des terrains de 250 à 400 m<sup>2</sup>.

L'opération prévoit également la réalisation de **quelques locaux commerciaux et de services** sur le secteur du centre-bourg, ainsi que quelques terrains destinés à **l'activité économique** sur le secteur de La Perrière, en façade de la RD 357.

Les nouveaux quartiers seront connectés au centre-bourg et aux quartiers environnants, par les voiries existantes ainsi que par la **création de liaisons piétons et cycles**.

La Zac a été créée par délibération de la commune de Trangé le 17 novembre 2011.  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle relève des compétences de Le Mans Métropole.

## État d'avancement



© Le Mans Métropole

### **Secteur Le Roux**

Les travaux d'aménagement de la première tranche ont débuté en mai 2015. **Trente-neuf terrains** à bâtir ont été viabilisés et livrés en juillet 2015. Les travaux de **construction** des maisons sont **en cours**. Les travaux de finitions de VRD sont programmés pour le dernier trimestre 2017.

Le lancement opérationnel de la **deuxième tranche** est envisagé pour **2018**.

### **Secteur Maison-neuve-Bruyère**

La première tranche représente **34 lots** à bâtir. La commercialisation et les travaux de viabilisation sont **en cours**.

Les travaux de viabilisation de la deuxième tranche (zone 1) ont débuté en juillet 2017.

### **Autres secteurs**

La mise en œuvre des autres secteurs de la Zac sera à préciser, selon l'état d'avancement de la commercialisation et les besoins exprimés.

### Maîtrise d'ouvrage

Cette opération est réalisée par Nexity, agence de Tours. Vous pouvez vous [reporter au site de l'aménageur](#) pour plus d'information sur la commercialisation.

# 20

**logements**

C'est le rythme de commercialisation annuelle qui est prévu pour les nouvelles constructions.



L'opération s'insère dans plusieurs dents creuses du tissu urbain résidentiel de Trangé.  
© Le Mans Métropole